

## Le mot du maire



La municipalité a célébré comme chaque année la commémoration de l'armistice par une cérémonie devant le monument aux morts de la commune .

Des gerbes ont été déposées par les représentants des Anciens Combattants ,des Associations municipales ,du 3° âge et de la municipalité.

Lors de cette manifestation Monsieur A . CLUZET maire de la commune à prononcé une courte allocution .

« A l'occasion de la commémoration de l'armistice qui a mis fin à la 2° guerre mondiale et à ces cinquante millions de morts je voudrais rappeler que ce conflit à essentiellement été généré par les racismes et les nationalismes.

Ces idéologies ont séduit des populations qui croyaient trouver là la solution à leurs problèmes quotidiens sans imaginer à quelles horreurs elles les conduiraient.

Certaines tentations , nous l'avons vu lors des derniers scrutins , se font jour dans notre pays.


Je voudrais attirer l'attention de tous sur la nécessaire vigilance contre ces dérives insidieuses et leur conséquences néfastes qui peuvent menacer la paix civile ou , l'histoire nous l'a montré , la paix entre les peuples.

La sauvegarde des valeurs de notre République la liberté l'égalité et la fraternité et le maintien de la paix doit rester notre premier impératif.

Rendons hommage aujourd'hui à ceux qui ont donné leur vie pour défendre ces valeurs. »

La parole à ensuite été donnée à M . DUPOUX représentant de l'association départementale des Anciens Combattants qui a donné lecture du message diffusé par cette association.

La cérémonie protocolaire s'est poursuivie par la sonnerie « aux morts » , une minute de silence la diffusion de « La Marseillaise » et du « Chant de Partisans ».



Après avoir déposé une gerbe sur la stèle de l'ancien maire M.I.CLUZET les participants ont été invités à prendre sur la place du village , inondée de soleil , l' apéritif offert par la municipalité.

La journée s'est poursuivie à la salle des fêtes par le traditionnel repas de nos amis du 3<sup>o</sup> âge.